



LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP PSYCHIQUE EST-ELLE ENCORE D'ACTUALITÉ ?

Un document de la Drees¹ portant sur «l'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014» nous a extrêmement choqué.

En effet, ce service qui dépend de l'État, fait un **amalgame en présentant dans une même classification la déficience intellectuelle et le handicap psychique**, alors que par ailleurs sont bien différenciées les déficiences motrices, sensorielles, celles de personnes cérébro-lésées, autistes ...

Ainsi, il est indiqué que 70% des places des établissements et services sont agréés pour accompagner les personnes présentant une déficience intellectuelle ou psychique.

Or nous savons, que **les problématiques, spécificités ne sont pas les mêmes pour les personnes déficientes intellectuelles que pour celles vivant avec des troubles psychiques sévères.**

Et que leur accueil et leur accompagnement doivent en tenir compte.

Nous voulons des services et établissements **adaptés au handicap psychique.**

Nous savons aussi, à l'Unafam que nos proches ne bénéficient pas de ces structures et services dont ils ont besoin.

Combien de places en Mas ou Fam ? Combien de places en Maison Relais ou Familles Gouvernantes, combien de places en foyer de vie ? Combien de prestations d'aide à domicile ? Combien de SAVS, SAMSAH pour accompagner, en particulier, ceux qui ont un logement individuel ? Combien de places en ESAT ? Et combien de familles ont leur proche malade chez elles ?

Cette présentation tendrait à démontrer que très largement pour le handicap psychique, il n'y a pas de déficit de réponses.

C'est bien le manque de perspectives, de réponses qui nous amène à travailler sur des préconisations² dans le cas de mixité de publics dans des structures et services.

Alors, c'est pour quand un véritable Plan Psychique !!!

Bien cordialement,



Béatrice Borrel, Présidente

1. DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

2. Document préconisations mis sur le site de l'Unafam prochainement

MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE DE LA PSYCHIATRIE

Un communiqué diffusé récemment dans la presse et co-signé par l'Unafam ainsi que 5 autres associations / fédérations en faveur du handicap psychique (l'ADESM, la FNAPSY, les Présidents de CME, la FEHAP et la FHF) **présentent ensemble leur satisfaction à l'annonce de la mise en place d'un comité de pilotage de la**

psychiatrie par M^{me} Marisol Touraine, Ministre de la santé et des affaires sociales. L'Unafam attendait cela depuis plusieurs années déjà et réalise **au travers de cette décision, que la psychiatrie, en tant que discipline médicale, se voit de nouveau dotée d'une instance nationale de concertation, d'action et**

de propositions où seront désormais pris en compte ses enjeux politiques, organisationnels et techniques. Les travaux de ce comité de pilotage devraient constituer une réelle opportunité ainsi qu'un nouvel élan en matière de **psychiatrie et de santé mentale au bénéfice des usagers, patients, proches et familles.**

LANCEMENT DE L'ENQUETE E-LEARNING



La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) a renouvelé le financement en faveur de l'Unafam pour poursuivre des actions de formation des aidants de personnes handicapées psychiques. Cette année, le programme de formation se verra donc complété par la diffusion de documents de sensibilisation.

Il sera également étudié la possibilité de former les bénévoles formateurs à distance via des formations en ligne ou du e-learning. La CNSA souligne à ce titre que «les résultats permettront à l'Unafam de définir un plan d'actions qui pourra être accompagné par la CNSA dans le cadre d'un prochain partenariat pluriannuel».

L'Unafam remercie la CNSA pour son soutien concernant la formation et ce depuis 2013.

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE SPECIFIQUE SANTE MENTALE

Le Centre Collaborateur de L'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé), organise, en lien avec 3 Universités (Lille, Paris et Marseille), un diplôme inter-universitaire sur le thème : «Santé Mentale dans la communauté : étude et applications».

Ce diplôme propose une formation théorique et pratique de la santé mentale dans les domaines suivants :

- organisation des services et des soins psychiatriques
- promotion et prévention de la santé mentale
- lutte contre la stigmatisation et l'exclusion
- importance pratique des notions de rétablissement
- Empowerment et citoyenneté

Il commence en janvier 2017 sous la forme d'un enseignement d'un an (3 fois 5 jours). Les places sont limitées mais le CCOMS informe que les priorités sont pour les usagers et les aidants, en particulier l'Unafam. Vous trouverez toutes les informations relatives à ce diplôme sur le site www.ccomssantementalelillefrance.org ou par mail : ccoms@epsm-lille-metropole.fr.

Focus

BIENVENUE AU SCHIZO LAB



5-6 octobre 2016
Opération de sensibilisation à la schizophrénie des journalistes de la presse française organisée par les laboratoires Janssen avec la participation de l'Unafam.

Le bus Schizolab est allé à la rencontre des journalistes au pied des grandes rédactions (Lagardère – Marie-Claire – Mondadori + blogueurs et influenceurs web) avec pour objectif de déstigmatiser la maladie et d'orienter la manière dont les journalistes traitent la schizophrénie dans leurs prochains papiers.

A l'intérieur du bus SchizoLab :

- Une expérience de réalité virtuelle qui permettait de ressentir les symptômes de la maladie : désorganisation de la pensée, interférence permanente d'hallucinations visuelles, auditives, sensorielles : 3 scènes (à la maison, dans le bus et à la bibliothèque) qui rendent bien le handicap psychique généré par la maladie et le handicap social qu'il engendre.
- Un espace de discussion avec le Dr David Travers, Psychiatre au CHU de Rennes qui a conçu les scénarios de l'expérience.
- Un espace de discussion avec l'Unafam sur l'impact de la maladie dans la famille et le travail d'accompagnement de ces familles par l'Unafam.

INSCRIPTIONS AU COLLOQUE RECHERCHE

le 9 décembre 2016 à Paris

L'Unafam a mis en place une plateforme dédiée aux inscriptions du prochain **Colloque Unafam qui portera exclusivement sur la Recherche**.

La thématique « **Maladie et/ou Handicap psychique, pour une meilleure prise en charge** » présentera un cadre de réponses aux préoccupations des familles espérant de nouvelles pistes thérapeutiques. L'Unafam vous donne donc rendez-vous le vendredi 9 décembre 2016 à Paris, pour une journée complète autour de **personnalités de tout premier plan dans les domaines des sciences humaines et sociales et des sciences biomédicales**.

Depuis que la plateforme a été mise en ligne, les inscriptions au Colloque Recherche ne cessent de croître, alors pensez bien vite à réserver votre place sur :

<https://www.billetweb.fr/colloqueunafam>.

UNE ANNÉE D'EXPERIMENTATION POUR LE JOB COACH 53

L'Unafam est cordialement invitée au bilan de la **1^{ère} année d'expérimentation du Job Coach 53** qui se tiendra le 3 novembre 2016.

Le Job Coach 53, c'est quoi ?

Depuis 1 an, le Geist Mayenne et ses partenaires, **conduisent ce dispositif expérimental pour améliorer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap** (déficit cognitif ou troubles psychiques). Il s'agit de mettre en place **des modalités d'accompagnement innovantes après avoir mesuré leur efficacité et leur pertinence, afin d'en tirer les enseignements**.

L'Unafam est donc **associée à la réflexion et aux échanges** concernant cette première année, ses enseignements et les limites rencontrées dans l'action.

Vous serez tenus informés de cette réflexion collective et des phases d'aboutissement de ce processus.

LE COLLOQUE FNAPSY

L'Unafam vous rappelle que **La FNAPSY organise un colloque le vendredi 21 octobre 2016**, au Ministère de la Santé, à Paris.

L'objet de ce Colloque portera sur **«Groupe d'Entraide Mutuelle : outil de réinsertion ?»**. Nous savons que les GEM ont apporté aux personnes **vivant avec des troubles psychiques, une ouverture sur la cité** et un premier pas vers la dé-stigmatisation. **Cette Entraide Mutuelle, soutien éclairé de «sachants» sur ce qu'entraîne la souffrance psychique**, peut-elle aller jusqu'à l'accompagnement, la réinsertion, en passant par l'activité citoyenne et/ou le travail adapté ou non ?

Par des exemples et des propositions, il sera tenté d'éclaircir sinon de répondre à cette interrogation.

Dépêchez-vous, car il ne reste plus que quelques jours pour vous inscrire. Vous pourrez consulter le pré-programme sur le site de la Fnapsy www.fnapsy.org ou par téléphone pour plus d'information au 01.43.64.85.42

Agenda

CONGRES EUROPEEN «LES DEBORDEMENTS DE LA SANTE MENTALE» **Bruxelles**

Du **26 au 28 octobre**, aura lieu le Congrès européen francophone organisé par la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale, le titre de ce congrès est «les débordements de la Santé Mentale».

Renseignements : tél. : (+32) 2 511 55 43

lbfsm@skynet.be

www.lbfsm.be

COLLOQUE «(BONNE) SANTE MENTALE ET SOCIETE» **Paris**

Du 8 au 9 décembre 2016, la Ligue Française pour la Santé Mentale organise un **Colloque ayant pour thématique la prévention / comprendre pour prévenir**.

Renseignements : Meggy Quinty Tél. : 01 42 66 20 70

lfsm@orange.fr

www.lfsm.org

<http://www.lfsm.org/bonne-sante-mentale-societe/>

1^{ÈRES} ASSISES NATIONALES «CITOYENNETÉ ET HANDICAP» **Paris**

Le **17 novembre à Paris**, le Journal des Acteurs Sociaux (JAS) organise ses premières assises nationales.

Les pouvoirs publics **ont tenté de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap sur le terrain de leurs besoins matériels et des droits qui en découlent, notamment en matière d'accessibilité**.

Mais la place de **ces personnes sur le terrain de l'emploi, de la vie sociale, de la reconnaissance sociale**, reste encore très imparfaite. **L'indifférence, la stigmatisation continuent d'imprégner trop souvent les regards et les postures**.

Ces sujets cruciaux seront débattus lors de ces Assises pour interpeller l'opinion publique et les décideurs.

Renseignements :

Marie-José Lopez Portland Tél. : 01 53 10 24 16

marie-jose.lopez@lejas.com

www.lejas.com

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Précisions sur les personnes concernées par la réforme des conditions d'attribution des aides aux logements :



La Loi de Financement de la Sécurité sociale du 29/12/2015 pour 2016, concernant les aides personnelles au logement a introduit des modifications dans le recueil des revenus pour le calcul des aides au logement (Aide Personnalisée au Logement, Allocation de logement social, Allocation de logement familial).

Les mesures principales annoncées alors, en attente du Décret d'application sont les suivantes :

- A compter d'Octobre 2016, prise en compte du patrimoine de l'allocataire

n'apparaissant pas dans le revenu fiscal de référence, pour le calcul de toute aide au logement, si la valeur de ce patrimoine est supérieure à 30 000€ : 50 % de la valeur locative s'il s'agit d'immeubles bâtis, 80 % de cette valeur pour des terrains non bâtis et 3 % du montant des capitaux)

- Suppression des aides au logement pour les personnes rattachées au foyer fiscal de leurs parents si ces derniers sont assujettis à l'impôt sur la fortune (ISF).
- Depuis le 01/07/16 : diminution progressive du montant de l'aide au logement selon un plafond de loyer en fonction de l'évaluation de la capacité «réelle» des bénéficiaires réglant des loyers d'un montant «disproportionné» par rapport aux revenus déclarés et suppression de l'aide au-delà d'un second plafond.

Un projet de décret d'application a été récemment présenté au Centre National de l'Habitat et suivi d'un communiqué de presse du 22/09/2016 du Ministère du logement et de l'Habitat durable précisant que «sont uniquement concernées par cette réforme les personnes ayant un certain niveau de patrimoine ou celles dont le foyer fiscal est assujetti à l'ISF, et que ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ni aux personnes âgées dépendantes en EHPAD». Les personnes percevant une pension d'invalidité restent à ce jour concernées par ces mesures.

LF 2016 art.140 - Code de la Sécurité Sociale L.542-2, L.542-5 et L.831-4 -Art. 140 et CSS L.542-5 et L.831-4

servicesocial@unafam.org

ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoirs-faires efficaces. Ces ateliers ont pour objectifs d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Prochains ateliers : (Composés de 10 modules, ils durent 20 heures.)

- Nancy (54) : 5, 19 et 26 novembre
- Bois Colombes (92) : 18, 19, 20 novembre
- Créteil (94) : 18-19 et 26 novembre
- Loos-lès-Lille (59) : 19, 20 et 26 novembre
- Dijon (21) : 18-19, 25-26 novembre
- Bourg en Bresse (01) : 19, 26, 27 novembre
- Chambéry (73) : 19, 26 novembre et 3 décembre
- Saint Etienne (42) : 19, 26 novembre et 3 décembre

- Angerville l'Orcher (76) : 25-26-27 novembre
- Orléans (45) : 25, 26, 27 novembre
- Montlignon (95) : 26, 27 novembre et 3 décembre
- Perpignan (66) : 26, 27 novembre et 3 décembre
- Biarritz (64) : novembre
- Montpellier (34) : octobre / novembre
- Perpignan (66) : fin 2016
- St Nom la Breteche (78) : 19, 20 nov. et 3 déc.

JOURNÉE D'INFORMATION « TROUBLES PSYCHIQUES »

La journée d'information « Troubles psychiques » permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département. Cette journée d'information est gratuite. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

Prochaines sessions :

- Porto-Vecchio (20) : 22 octobre
- Bordeaux (33) : 22 octobre
- Poitiers (86) : 5 novembre
- Orléans (45) : 5 novembre
- Clermont-Ferrand (63) : 5 nov.
- Saint Brieux (22) : 5 novembre

- Bar le Duc (55) : 10 novembre
- Besançon (25) : 10 novembre
- Strasbourg (67) : 17 novembre
- Nantes (44) : 19 novembre
- Amiens (80) : 19 novembre
- Paris (75) : 19 novembre

- Valence (26) : 19 novembre
- Grenoble (38) : 19 novembre
- Evreux (27) : 26 novembre
- Saintes (17) : 26 novembre
- Bastia (20) : 26 novembre

Prospect Famille et la formation «Troubles psychiques» sont ouverte à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET OU HANDICAPÉES PSYCHIATRIQUES

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compoint 75017 Paris - Tél. : 01 53 06 30 43 Fax : 01 42 63 44 00
Écoute-famille : 01 42 63 03 03